

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-175

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr RYCKAWAERT Xavier 26, allée des Acacias à WORMHOUT, afin d'effectuer des travaux de peinture sur le pignon du 30, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'emplacement situé au pied du pignon du 30, rue de Ledringhem (RD55), et ce, **du 1^{er} au 16 septembre 2023 inclus**.

Monsieur RYCKAWAERT Xavier est autorisé à poser un échafaudage contre le pignon du 30 rue de Ledringhem.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par Monsieur RYCKAWAERT Xavier.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 1^{er} août 2023

Le Maire

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/08/2023
Le Maire
David CALCOEN

